

2022 : l'année où il n'y a plus de médicaments pour soigner nos enfants en France ?

écrit par Christine Tasin | 24 novembre 2022



L'amoxicilline, l'antibiotique le plus prescrit en France, connaît de « fortes tensions d'approvisionnement », prévient l'Agence nationale de sécurité du médicament. | FRANCK DUBRAY/OUEST-FRANCE



L'amoxicilline, l'antibiotique le plus prescrit en France, connaît de « fortes tensions d'approvisionnement », prévient l'Agence nationale de sécurité du médicament. | FRANCK DUBRAY/OUEST-FRANCE

L'hiver approche à grands pas, avec son cortège d'angines et autres infections pulmonaires. Ça tombe bien, il n'y a plus d'amoxicilline, l'antibiotique le plus prescrit. Et c'est, curieusement, sur la forme pédiatrique, destinée aux enfants que c'est la panne sèche. Pénurie également de Doliprane, notamment dans les formes destinées aux enfants... introuvables.

Certains pharmaciens dévoués et honnêtes se remettent à faire ce qu'ils faisaient il y a 60 ans, découper, mélanger... des médicaments destinés aux adultes pour créer des formats pédiatriques. Bien que cela soit interdit par la législation actuelle...

La France de Macron, c'est la France tiers-monde : pénurie de 86 médicaments, tension pour 110 autres.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est les pharmaciens qui s'arrachent les cheveux.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le [site officiel de l'ANSM](#) (Agence Nationale de la Sécurité des Médicaments).

Cette rubrique recense les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) faisant actuellement l'objet de difficultés d'approvisionnement et pour lesquels il n'y a pas ou pas suffisamment d'alternative thérapeutique disponible sur le marché français. Les MITM pour lesquels de telles difficultés

ont pu être observées et dont la situation s'est normalisée ces derniers mois figurent également dans le tableau suivant.
Or, l'on constate sur leur site que, par décret de septembre 2021, Macron et ses sbires ont décidé de gérer les médicaments... pour éviter les pénuries !

Le décret n° 2021-349 instaurant l'obligation pour les entreprises pharmaceutiques de constituer un stock de sécurité pour tous les médicaments destinés au marché national a été publié le 30 mars 2021. Il est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Les mesures mises en place par ce décret permettent de prévenir plus efficacement les ruptures de stock des médicaments essentiels commercialisés en France.

Le décret prévoit notamment l'élaboration par les industriels de plans de gestion des pénuries (PGP) pour tous les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM). Ces PGP permettent de prévenir les ruptures de stocks et, en cas de difficultés d'approvisionnement, d'apporter dans les meilleurs délais des solutions pour assurer la continuité des traitements pour les patients concernés.

Depuis le 1^{er} septembre 2021 les industriels doivent également constituer un stock de sécurité pour tous les MITM qu'ils commercialisent en France.

- + [Décret n° 2021-349 du 30 mars 2021 relatif au stock de sécurité destiné au marché national](#)
- + [Consultez les lignes directrices pour l'élaboration des plans de gestion des pénuries](#)
- + [Consultez la liste des médicaments dont le stock minimal de sécurité doit être de 4 mois](#)
- + [Consultez la liste des médicaments dont le stock minimal de sécurité peut être inférieur à 2 mois](#)
- + [En savoir plus sur les modalités de demande de dérogation à la baisse](#)
- + [En savoir plus sur les modalités de demande de dérogation à la hausse](#)
- + [En savoir plus sur les modalités de dépôt des plans de gestion des pénuries \(PGP\)](#)

Conclusion, votre honneur : c'est depuis que Macron gère les pénuries de médicaments qu'il y a... pénurie de médicaments. On ne peut pas ne pas penser que, justement, cette pénurie est voulue, organisée... pour créer les pénuries de médicaments, accompagnant les pénuries d'électricité, de gaz, d'essence, de moutarde et autres stocks d'huile soigneusement cachés pour affoler la population et donc la soumettre par la peur.

Ouest France s'est penché sur le problème...

Mondialisation, UE, mauvaise gouvernance... Le modèle Macron c'est aussi la France qui s'installe dans le tiers-monde.

Extraits

Nouveau phénomène ?

Non, mais cela empire, que ce soit en France ou dans de nombreux autres pays. Les pénuries sont un problème auquel les autorités et l'industrie pharmaceutique admettent être

confrontées de longue date.

Toutefois, le phénomène prend de l'ampleur. **En France, près de 2.500 risques de rupture de stocks – ou de pénuries avérées – ont été signalés en 2020 à l'ANSM.**

[...]

« En 2021, 900 ruptures d'approvisionnement avaient été signalées sur toute l'année. Là, on est à 600 sur un semestre, il y a donc clairement une aggravation de la situation », soulignait ce week-end, dans nos colonnes, Thomas Borel, directeur scientifique du Leem, principal lobby français du secteur pharmaceutique.

Pourquoi ces difficultés ?

Il y a des raisons de fond, et d'autres plus circonstanciées, qui aggravent le phénomène.

Les premières sont liées à la mondialisation de la production de médicaments, phénomène accentué ces dernières années avec pour conséquence un éclatement des différentes étapes dans de multiples sites à travers le monde. **« Dans ce contexte, en cas de problème sur la chaîne de production [...], le risque de rupture est d'emblée très élevé »**, expliquait en 2019 le Leem.

L'actualité récente contribue aussi à gripper la machine. **L'industrie est pénalisée par l'inflation, en partie liée à la flambée des tensions géopolitiques depuis la guerre en Ukraine. Ce contexte pèse par exemple sur l'accès aux matières premières ou les coûts énergétiques des entreprises.**

Enfin, même si le Covid est toujours là, l'épidémie se calme, et **d'autres maladies reviennent après avoir été freinées par les confinements et autres restrictions sanitaires.** C'est l'argument mis en avant par les autorités françaises pour expliquer le manque d'amoxicilline : selon elles, les fabricants ont été pris de court par un fort rebond de la

demande.

Quelles solutions ?

Dans l'immédiat, les autorités sanitaires sont dans la gestion de crise. **Elles rationnent les quantités disponibles en pharmacie, appellent médecins et patients au discernement.** Pour un antibiotique comme l'amoxicilline, elles rappellent ainsi qu'il n'a aucun intérêt contre une maladie virale comme la bronchiolite, en pleine épidémie chez les nourrissons.

[...]

La nécessité d'une relocalisation de la production fait relativement consensus dans les discours, du gouvernement aux industriels en passant par les analystes, mais son ampleur est discutée.

Le gouvernement a déjà pris des mesures d'incitation financière pour « **rapatrier toutes ces industries qui produisent ces médicaments essentiels** », rappelait ce week-end le ministre de la Santé, François Braun.

Pour certains, néanmoins, le gouvernement est loin d'être suffisamment ambitieux. **L'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament, marqué à gauche, appelle ainsi à une relocalisation massive, voire une production publique de médicaments.**

Quant au secteur pharmaceutique, il assure de sa bonne volonté en matière de relocalisation, **mais pointe le poids plus lourd de la réglementation en Europe.** Il juge aussi que le système français de santé publique n'est guère incitatif en lui imposant des prix de vente peu élevés.

<https://www.ouest-france.fr/sante/medicaments/sante-la-penurie-de-medicaments-en-france-ne-cesse-de-s-aggraver-df99deb2-6a4b-11ed-9372-84fe68898a5a>

Par contre j'ai l'impression que, à défaut de vous soigner, vous toujours vous faire vacciner, ils ne réussissent plus à caser les saloperies Pfizer et Moderna dont les frigos débordent.

Grave question : ceux qui, à cause du défaut de médicaments, vont tenter de se soigner à coups de grogs et autres granules homéopathiques vont-ils être poursuivis pour exercice illégal de la médecine ?